

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE

au décret 76/344/MEPS-DGE-DAAF du 21.9.76
portant promotion des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A Hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre de
l'année 1975

DIRECTION
GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS :

PROFESSEURS CERTIFIES

DGT:

Article 1er - Au 4ème Echelon

Après :

Mr. TCHIMBEMBE Antoine, p/c du 8.10.75 en see à B/ville

Ajouter :

DF:

Mr. AMBARA Georges, p/c du 8.10.75 en see à B/ville.

LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

Brazzaville, le 22 MARS 1977

CF:

- Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire

Le Ministre de la Justice
et du Travail

F. OKOBO.-

P. NGAKA.-

AMPLIATIONS :

Le Ministre des Finances

MEPS.....	2	
DGT.....	4	
B/Courrier....	2	
DF.....	1	
DGE.....	1	
CF.....	1	DCP..... 1
JORPC.....	2	Trésor..... 1
DAAF.....	1	Dossiers..... 2
B/Soide.....	1	Intéressé..... 1

- J.J. ONTSA-ONTSA -